

6. Abolition de l'indemnité de chômage, à laquelle on devait substituer des mesures de réhabilitation.

7. Suppression des taudis.

On n'a rien fait en ce sens.

8. L'organisme national devait ultérieurement être remplacé par un petit comité administratif bénéficiant de l'aide d'un comité inter-départemental, en vue d'éviter le chevauchement des services.

9. Les mesures financières visant à alléger le chômage et l'application de ces mesures devaient être du ressort des autorités fédérales.

10. Etablissement de cours d'apprentissage et de perfectionnement.

11. Formation de la jeunesse.

12. Plans de construction de logements.

J'ignore si les cours d'apprentissage et de perfectionnement se trouvent compris dans la formation de la jeunesse. Je n'en sais rien. Le ministre du Travail pourrait peut-être me renseigner sur ce point.

L'hon. M. ROGERS: Ils y sont compris jusqu'à un certain point.

L'hon. M. MANION: Alors, on a mis partiellement à exécution cette recommandation. On s'occupe dans une certaine mesure de la formation de la jeunesse, ainsi que de la construction de logements. Sur douze recommandations, voilà les trois seules auxquelles on ait donné suite. Peut-être y avait-il un plus grand nombre de recommandations, mais j'ai relevé celles-là en lisant le rapport.

Je vais laisser de côté pour l'instant la question du chômage. Je regrette de parler si longuement. Je n'ai jamais commis ce crime jusqu'ici et j'espère que cela ne m'arrivera plus. Une autre chose dont tout le monde reconnaît la nécessité, c'est l'entente et l'harmonie dans le pays. Tous sont unanimes à ce sujet. Je ne pense pas qu'il soit donné à un individu quelconque d'être seul à connaître le besoin que nous avons de ce que quelques-uns appellent unité nationale et que d'autres appellent harmonie nationale, mais j'affirme qu'il existe aujourd'hui moins d'harmonie nationale dans le pays et moins d'harmonie parmi nos gouvernements qu'en toute autre période de notre histoire.

Je n'entends pas me mêler de cette querelle de famille. C'est avec regret que j'en constate l'existence, mais je ne veux pas m'en occuper. Après tout, cette querelle de famille qui s'est soulevée s'est terminée par ce qu'un journal a appelé un caucus comique où les députés de l'Ontario ont adopté un vote de confiance à l'adresse du très honorable premier ministre. Avait-on besoin de convoquer les députés de l'Ontario par télégramme à un caucus pour savoir s'ils étaient loyaux envers mon très honorable ami? J'aurais cru que cela fût tenu pour acquis.

Ce n'est toutefois pas là ce que j'avais à dire. Une certaine phase de cette querelle m'a paru étrange. Je veux parler de la déclaration faite par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Dans cette déclaration, que j'ai sous les yeux, il dit avoir eu une entrevue avec M. Hepburn en vue d'essayer de mettre fin à cette querelle de famille. Il a rappelé que, apparemment afin de tranquiliser M. Hepburn, il lui a laissé entendre qu'il pourrait recommander les nominations de juges, de sénateurs et de ministres. M. Hepburn eût donc pu nommer les titulaires à ces fonctions. Je crois qu'il s'est servi du mot "recommandation" ou d'un terme semblable. En effet, laisser M. Hepburn faire ces recommandations sans y donner suite n'eût guère récompensé ce dernier. Quoi qu'il en soit, je ne me soucie pas de savoir combien de sénateurs ou de députés il recommande. Cependant, pour ce qui est des juges, je pense que toute recommandation qui n'émanerait pas du ministre de la Justice mais de personnages tels que M. Hepburn ou moi-même, serait fort déplacée.

Notre magistrature a toujours été remarquable de dignité. Il a pu y avoir des exceptions, mais on a toujours considéré le mérite dans la nomination des juges. C'est là un des grands avantages que nous avons sur les Etats-Unis. Plusieurs d'entre nous croient qu'une grande partie de la criminalité aux Etats-Unis est due à la façon dont on y choisit les membres de la magistrature ainsi qu'au relâchement des tribunaux et au fait que les juges sont élus par le peuple au lieu d'être choisis par leur mérite et leur bonne conduite. Nos tribunaux ont été les remparts de la justice et de l'équité. La justice et l'équité dans nos tribunaux sont grandement nécessaires à notre vie nationale. La nomination des juges a toujours été l'une des plus précieuses prérogatives de la couronne. C'est sur la recommandation du ministre de la Justice que le premier ministre nomme les juges, lesquels restent en fonction durant bonne conduite.

Et cependant le ministre de l'Agriculture, dans une déclaration qui a paru dans les journaux, dit qu'il a informé M. Hepburn que, s'il recommandait la nomination de certains juges en notre pays, il y serait donné suite. Ce ne sont pas là ses termes exacts.

L'hon. M. GARDINER: N'en avez-vous jamais recommandé?

L'hon. M. MANION: Vous me demandez si j'en ai recommandé.

L'hon. M. GARDINER: N'en avez-vous jamais recommandé?

L'hon. M. MANION: Je ne pense pas l'avoir jamais fait. De toute façon, je ne suis pas